

Service du renseignement de sécurité

C'est vraiment malheureux que le système des comités de la Chambre des communes, où tous les partis sont représentés et où les Canadiens pensent trouver une certaine sagesse et une certaine intégrité, puisse être ainsi manipulé pour donner l'impression que l'on fait quelque chose de bien lorsque ce n'est pas du tout le cas. C'est ce qui m'est venu à l'esprit quand le député de Lethbridge-Foothills avait la parole.

Il me semble qu'un gouvernement qui permet à un comité de tenir des audiences devrait aussi être prêt à écouter l'avis du public puisque c'est lui-même qui a demandé cet avis. Il y a beaucoup de sagesse à l'extérieur de la Chambre. Ce n'est peut-être pas ce que pensent les ministériels, mais c'est un fait. Le moins que nous puissions faire, si nous voulons faire honneur à notre institution et demander aux Canadiens de la respecter, c'est d'avoir l'égard d'écouter ce qu'ils ont à nous dire.

Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) nous a rapporté l'expérience qu'il a vécue en Union soviétique il y a un peu plus d'un ou deux ans. Il a ainsi éveillé chez moi certains tristes souvenirs de ma visite dans ce pays, accompagné d'autres députés en janvier et février derniers. Il est impératif pour nous de veiller à ce que notre système judiciaire et notre sécurité ne soient pas victimes du genre d'abus dont on est témoin dans un pays totalitaire comme l'Union soviétique. Des citoyens qui s'occupent de leurs propres affaires ou qui agissent dans les limites de la constitution de leur pays et sans enfreindre aucune loi peuvent faire l'objet d'une surveillance exagérée et d'un regrettable abus de justice.

Il est impératif de confier la sécurité à la GRC. Si on la confie à un groupe dans lequel les Canadiens n'ont aucune confiance, il lui sera dix fois plus difficile de jouer son rôle. En réalité, ce sera presque impossible. Nous proposons de laisser cette tâche à la GRC. Je sais, pour m'être entretenu avec mes électeurs d'Okanagan-Similkameen, que j'exprime leurs désirs. S'il leur avait été possible de comparaître devant le comité permanent, ils auraient fait connaître leur position.

J'espère que les ministériels reviendront sur certaines positions qu'ils ont prises, examineront les preuves qui leur ont été soumises, tiendront compte des sentiments et opinions de l'homme de la rue et des experts, et qu'ils modifieront ce projet de loi pour le rendre plus conforme aux exigences et aux désirs des Canadiens, monsieur le Président.

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, je voudrais aborder cet article du projet de loi d'un point de vue démocratique. Dans une démocratie, le gouvernement est élu pour représenter l'opinion du peuple. C'était le cas à l'origine. Au début, tout le monde était élu au Parlement. Avec l'accroissement démographique, c'est devenu impossible et c'est pourquoi l'on a envoyé des représentants, lesquels étaient censés représenter le point de vue de la majorité. Mais sous le gouvernement actuel, nous nous éloignons de plus en plus de ce principe pour nous rapprocher chaque jour davantage du régime totalitaire sous lequel le gouvernement croit tout savoir et dit aux gens ce qui leur convient. C'est le cas dans le projet de loi à l'étude et c'est inacceptable dans une démocratie. Les Canadiens en ont par-dessus la tête de s'entendre dire ce qui

est bon pour eux, quand le gouvernement devrait chercher des moyens de réaliser les aspirations de la majorité d'entre eux.

Il ne fait aucun doute que la GRC a fait du bon travail. Si elle était incompétente et incapable de jouer ce rôle, ce serait autre chose, mais lorsqu'on a les preuves en main, on constate que c'est tout à fait le contraire. Je tiens à déclarer publiquement certains témoignages reçus par le comité. Voici un passage d'une période de questions et réponses au cours de laquelle le critique de notre parti, le député de Vancouver-Sud (M. Fraser) interrogeait le solliciteur général (M. Kaplan). Le député de Vancouver-Sud, notre critique, voulait savoir si la GRC faisait du bon travail. Voici quelques échanges que, à mon avis, le public devrait connaître:

M. FRASER: Et le commissaire est demeuré responsable du service de sécurité tout au long de ces années troublées?

M. KAPLAN: Oui.

Il faisait allusion aux années qui se sont écoulées depuis 1978 et 1979. Le commissaire a assumé cette responsabilité durant cette période.

M. Kaplan: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Des députés conservateurs ont cité cette question et cette réponse au moins huit fois aujourd'hui. Y a-t-il une règle contre des répétitions aussi inutiles et fastidieuses?

M. McCain: Vous n'avez qu'à modifier le projet de loi.

• (2040)

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre. Le problème qui se pose dans le débat en cours, au moins en ce qui a trait aux deux derniers députés que la présidence a entendus, c'est que les observations n'ont pas trait aux articles qui sont à l'étude. Les règles sont assez claires en ce qui concerne le débat à l'étape du rapport. Les observations doivent être pertinentes. On ne peut s'engager dans un débat général sur le principe en cause. Je me demande si le député qui a la parole pourrait nous dire de quels articles nous discutons.

M. Taylor: Oui, monsieur le Président. Le point soulevé par le solliciteur général (M. Kaplan) n'est pas un rappel au Règlement. Nos vis-à-vis ne sont pas encore allés se coucher; peut-être écouteront-ils ce que nous avons à dire. Ce qui me fait penser à ce que je disais l'autre jour. Ce qu'il nous faut, c'est un croisement du pigeon voyageur et du pic, afin de porter le message chez nos vis-à-vis et de le leur enfoncer dans le crâne. Ils refusent de comprendre. La démocratie n'est certainement pas contraire aux articles du projet de loi dont nous discutons. Sûrement pas. Voilà que le solliciteur général veut nous dicter ce que nous devrions dire et combien de fois il faudrait le dire. C'est justement ce que je tente de prouver, à savoir que le gouvernement essaie de dicter aux Canadiens ce qui leur convient. Je ne veux pas que le solliciteur général se mêle de rédiger mes discours à ma place. Je m'en charge. Les Canadiens ne veulent pas que le gouvernement leur dise quoi faire, ni ce qui est bon pour eux. Ils veulent au contraire qu'il gère le pays conformément à leurs vœux.